

Texto-déneigement

INSCRIVEZ-VOUS AUX ALERTES PAR MESSAGE TEXTE POUR LES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT

Pour diffusion immédiate

Saint-Hyacinthe, le 26 novembre 2024 – L'interdiction de se stationner sur rue lors des opérations de déneigement, déglçage ou chargement de la neige est en vigueur jusqu'au 15 avril, de 1 h à 6 h.

Avis d'interdiction par zones

La Ville de Saint-Hyacinthe rappelle qu'il y a deux zones de déneigement. La première zone nommée « centrale » regroupe le centre-ville et certaines rues collectrices. Le plan détaillé de la zone centrale est disponible sur la [carte interactive](#). La deuxième zone correspond à tout le territoire.



Ainsi, durant la période hivernale, chaque soir, l'un des trois scénarios s'appliquera :

- Le stationnement sera toléré sur tout le territoire.
- Le stationnement sera interdit dans la zone centrale.
- Le stationnement sera interdit sur tout le territoire.

Texto-déneigement

Les avis par message texte sont envoyés seulement lorsqu'il y a des interdictions de se stationner. [Il est possible de s'inscrire directement en ligne.](#)

Autres façons de s'informer

En plus du « texto-déneigement », les citoyens ont d'autres options pour savoir si un avis est en vigueur :

- Via la page [Facebook de la Ville de Saint-Hyacinthe](#)
- [Sur le site Internet](#)
- Par téléphone au 450 778.8478

Ces outils de communication sont mis à jour à compter de 17 h pour la nuit suivante.

– 30 –

Source : Direction des communications et de la participation citoyenne
450 778.8300